

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 15/06/17  
Affichage le : 07/07/17  
Transmission préfecture le : 07/07/17  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20170623-lmc198087-DE-1-1  
Du : 07/07/17  
Délibération exécutoire le : 07/07/17

**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 23 juin 2017

**POLITIQUE B01 SITES TERRITORIALISÉS : MDY, CGL, CHL, PMI  
AMÉNAGEMENT D'UN PLATEAU EN REZ-DE-CHAUSSÉE, D'UN ENSEMBLE  
IMMOBILIER SIS 131-133, AVENUE DU GÉNÉRAL-DE-GAULLE À SARTROUVILLE**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M PHILIPPE BENASSAYA ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission permanente, et notamment son article 40, pour l'approbation des opérations de travaux, à l'exception des opérations de plus de 1 000 000 € H.T,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 11 juillet 2014 ayant autorisée l'achat des locaux nécessaires à l'accueil d'une permanence administrative avec des locaux d'accueil du public et regrouper deux PMI et une permanence sociale sur le plateau des Indes à Sartrouville par le biais de l'acquisition d'un plateau à aménager par vente en l'état futur d'achèvement,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 19 juin 2015 relative au projet Modern'Yvelines portant découpage du Département en 6 Territoires d'Action Départementale (TAD) et création des Maisons Départementales des Yvelines (MD'Y),

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 20 mai 2016 adoptant l'opération d'aménagement d'un plateau, en rez-de-chaussée, d'un ensemble immobilier sis au 131-133 avenue du Général de Gaulle à Sartrouville pour un montant total prévisionnel de 760 000 € TTC et décidant de l'individualisation de l'autorisation de programme correspondante,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide l'augmentation de la dépense prévisionnelle pour l'opération d'aménagement d'un plateau, en rez-de-chaussée d'un ensemble immobilier sis au 131-133 avenue du Général de Gaulle à Sartrouville de 760 000 € TTC à 1 000 000 € TTC et une individualisation complémentaire de 240 000 € TTC de l'autorisation de programme de cette opération.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à effectuer au nom du Département toute demande d'autorisation de construction ou d'aménagement et à signer les actes et tous les documents à intervenir concernant cette opération.

Dit que les travaux seront imputés au chapitre 23 article 231313 du budget départemental.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 juin 2017

### AMÉNAGEMENT D'UN PLATEAU EN REZ-DE-CHAUSSÉE, D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 131-133, AVENUE DU GÉNÉRAL-DE-GAULLE À SARTROUVILLE

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (37) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Cécile Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (5) : Philippe Brillault, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Alexandre Joly, Laurence Trochu.